

Puis-je placer une serrure pour empêcher mon propriétaire d'entrer chez moi (Bruxelles) ?

Mise à jour : Lundi 17 août 2020
Région de Bruxelles-Capitale

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

En principe **oui**. Rien ne l'interdit. Vous pouvez changer les serrures ou placer un verrou supplémentaire. Pensez tout de même à vérifier le contenu de votre bail.

Votre propriétaire ne peut pas s'introduire chez vous sans votre accord et il ne peut pas posséder les clés de chez vous sans votre consentement. Dès lors, si vous souhaitez placer un verrou pour empêcher votre propriétaire de rentrer abusivement chez vous, le juge ne vous sanctionnera pas.

Mais **attention, en fin de bail, le logement doit être rendu au propriétaire dans son état initial** Vous devez, en principe, enlever le verrou ou remettre la serrure initiale! Cependant, si votre propriétaire est d'accord, vous pouvez laisser le nouveau matériel installé (y compris les nouvelles clés). Essayez d'installer du matériel de qualité identique.

La question du verrou n'est pas réglée par la loi. En cas de conflit, le juge se réfère aux usages et aux principes généraux du droit. Il apprécie les circonstances concrètes de votre situation pour trancher votre litige.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

Aucun document type lié.

